

l'a atteinte entre Rosiany et Szawle, près du bourg Cytswany. Les rebelles ont eu 40 morts, parmi lesquels le chef de la bande, nommé Cytowicz. Cinq hommes ont été faits prisonniers; on a pris aux rebelles 50 fusils et une grande quantité de sabres, faux, etc. De notre côté, il y a eu quatre soldats blessés.

Le même numéro du journal officiel russe donne des détails circonstanciés sur les opérations du colonel Delinghausen et du lieutenant-colonel Ponchikine contre les insurgés de Samogitie, commandés par Bialozet et Mackiewicz. Plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment à Kiejdany, Lengi, Asztany, Poniewietz. D'après l'*Invalide*, les troupes russes auraient eu partout l'avantage.

Bordeaux, 20 avril.

Le paquebot des Messageries impériales la *Nabarre*, qui apporte la maille du Brésil, a mouillé à Pouillac, le 19, à 9 h. 45 m. du soir.

Turin, 19 avril.

La *Stampa* répondant au journal la *France*, constate que le sentiment unitaire est loin d'être affaibli. Il est vrai que nous ne pouvons organiser complètement l'Italie sans Rome, mais notre organisation doit avoir pour but d'obtenir Rome.

Un grand nombre de Chambres de commerce, répondant à une circulaire ministérielle, se sont prononcées en faveur du traité de commerce franco-italien.

Revue des journaux.

En tête de son bulletin, le *Moniteur* dit que :

« La correspondance de Londres témoigne d'une émotion croissante dans les principales villes d'Angleterre, à propos des rapports, fort tendus, avec les Etats-Unis. De graves questions de droit maritime sont engagées dans les contestations survenues. Le navire faisant le service des mailles anglaises pour Mata-moras refuse de partir sans une garantie formelle du Foreign-Office. »

Ce qui peut sortir de ces difficultés, c'est tout simplement une guerre maritime entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Frère Jonathan ne pardonne pas à John Bull les sympathies que ce dernier montre aux séparatistes.

M. Prudhomme, empruntant les lunettes et le paletot de M. Joncières, s'est introduit au CONSTITUTIONNEL. Le vénérable professeur d'écriture et de galimatias formule ainsi son opinion à l'égard de la Pologne :

« Il est temps que l'ordre règne à Varsovie, non pas comme un ministre de juillet l'entendait en 1831, car l'ordre ne peut régner à Varsovie sans les justes satisfactions données au sentiment national des Polonais. »

L'Europe, nous le répétons, en adressant à la Russie des représentations dictées par un sincère désir de conciliation, use d'un droit légitime : elle a un intérêt trop direct pour que la cour de Saint-Petersbourg puisse le méconnaître. Très bien ! mais si pourtant la Russie ne cède point, que ferez vous, vénérable Constitutionnel ?

M. de Girardin s'exprime ainsi au sujet des armements maritimes de la Suède :

« La *Patrie* annonce avec éclat qu'elle vient d'être interdite par les autorités russes dans toute l'étendue de la Pologne, mais, par compensation, le propriétaire de la *Patrie*, M. Delamarque, vient, à raison de ses opinions belliqueuses, d'être nommé commandeur de l'Etoile-Polaire. »

« L'*Indépendance belge* tire de cette no-

mination un pronostic alarmant pour la paix de l'Europe, pronostic que confirme le *Pays*, en annonçant que les lettres qu'il reçoit de Suède mentionnent une extrême activité dans les armements maritimes. Le gouvernement a ordonné la transformation en navires cuirassés de cinq vaisseaux à voiles, parmi lesquels le *Charles-Jean XIV* et le *Stockholm*, et ce trois frégates de premier rang. Cette transformation doit être assez rapide pour que, d'ici à un an, la Suède ait à flot une excellente escadre de guerre. Le plan de débarquement et de bataille qui a paru, il y a quelques jours, l'*Opinion nationale*, scrait-il sur le point de passer de l'ordre des idées dans l'ordre des faits ? Le mot d'ordre serait-il déjà choisi et serait-il : Suède et Pologne ? »

Pour extrait : J. REBOUX.

La Cour impériale de Paris vient de confirmer l'arrêt qui condamnait l'ancien directeur du Théâtre-Italien à 13 mois de prison et 3,000 fr. d'amende, plus à une restitution de 41,000 fr. pour des faits d'esroquerie au jeu.

Les enseignements de haute moralité que renferme ce jugement ont été rappelés avec beaucoup de talent et d'éloquence par M. l'avocat-général Dupré-Lasalle.

Voici la péroraison qui a terminé ce remarquable réquisitoire :

« La condamnation d'un escroc vulgaire ne suffit pas à la conscience publique; il y a dans cette cause des enseignements qui l'importe de proclamer, et je parle d'un siège assez élevé pour avoir le droit de le faire. »

« Le jeu, dès qu'il dépasse les proportions d'un amusement honnête et désintéressé; le jeu, dans les salons et les cercles, comme dans les tripots et les mauvais lieux, a surtout pour mobile une dégradante cupidité. On a beau s'entourer de dehors élégants, on a beau sourire à sa perte et témoigner du mépris pour cet or qu'on se dispute, ces dissimulations cachent mal un désir brutal de s'emparer du bien d'autrui, de s'enrichir sans effort et sans travail, et faut-il donc s'étonner si, au milieu de ces après-coïtoises, de ces vicissitudes émouvantes, de cet empressement à fixer la fortune par mille combinaisons, les plus ardents se laissent entraîner jusqu'à la fraude, et si le joueur devient un escroc ? »

« Tout se lie, tout s'enchaîne, et les effets suivent les causes. Les crimes et les délits ne sont pas seulement les explosions isolées d'une passion individuelle, ils sont aussi les conséquences extrêmes et les dernières résultantes des mauvaises habitudes, des penchants déréglés qui règnent dans le milieu où ils se manifestent, et qui de degré en degré, et d'excès en excès arrivent à se personnifier dans un acte coupable. »

« Or, dans cette lutte qu'ils sont chargés de soutenir contre le mal, les magistrats frappent le délit, ils n'ont pas autorisé sur le vice; ils saisissent les effets mais les causes leur échappent. Ce qu'ils peuvent alors, ce qu'ils doivent, c'est avertir la société de se défendre elle-même; c'est de dire à ces classes élevées qui, en échange de tant de faveurs, ont reçu la mission de donner l'exemple, que si elles ne veulent pas, à leur grand déshonneur, et au plus grand déshonneur de la chose publique, perdre cette influence légitime et nécessaire, il est temps d'aviser, de resserrer les liens de la discipline sociale, de poursuivre des sévérités de l'opinion ceux que les sévérités de la loi ne peuvent atteindre, et de flétrir employablement le désordre moral partout où il se produit, soit par l'action dans les réalités de la vie, soit par la pensée dans les fictions de la presse et du théâtre, soit par la parole dans les discussions humaines. »

« L'indifférence en matière de mœurs crée une situation qu'on a été obligé de définir par un mot nouveau; elle abaisse les barrières qui défendaient jadis le monde des honnêtes gens et qu'on ne pouvait franchir impunément; sur cette frontière indécise et chaque jour élargie s'opère un étrange pêle-mêle, où les conditions les plus diverses viennent se confondre, où une corruption élégante étale insolentement ses scandales impunis et ses aventures trop poétisées. »

« Renonçons à cette fatale tolérance; ne souffrons plus que l'on puisse vivre à la fois dans les deux camps; refusons les honneurs de la bonne compagnie à ceux qui fréquentent la mauvaise; et commençons ces exécutions nécessaires par les jeunes gens qui, oubliant les obligations de leur naissance, et dissipant follement leurs fortunes héréditaires, traînent à travers de honteux plaisirs leur existence oisive, comme si les mille voies de l'activité moderne ne leur offraient pas assez de moyens de se rendre utiles, et comme s'il n'y avait plus de champs de bataille pour y rajourner leur blason qui se ternit et s'efface. »

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Par suite de l'application de la loi du 3 juillet 1862, relative à l'impôt des chevaux et des voitures, le dixième attribué aux communes est aujourd'hui prélevé non-seulement sur les cotes établies en raison de la population de la commune, mais sur celles qui, par application de l'article 10 de la loi précitée, sont réglées à raison de la population de la commune dans laquelle les contribuables qui ont plusieurs résidences, se font suivre par leurs chevaux et leurs voitures.

Direction générale des Postes.

Un journal de département, et après lui divers journaux de Paris, ont inséré dans leur feuille un avis relatif à une décision du conseil des Postes d'après laquelle le destinataire d'un mandat de poste ne serait plus obligé de se présenter à un bureau pour en toucher le montant.

Cet avis est erroné. Il a été, il est vrai, décidé qu'à l'avenir les bénéficiaires des mandats dits d'articles d'argent ne seraient plus tenus de donner, comme auparavant, deux signatures: l'une au dos du mandat, l'autre sur le registre spécial des paiements; mais cette décision n'a pas dispensé le destinataire d'un mandat, son fondé de pouvoir ou ses ayants-droit de se présenter au bureau pour l'acquitter en présence des agents payeurs.

Le mandat délivré à l'envoyeur d'un article d'argent n'étant ni négociable ni transmissible par voie d'endossement, le destinataire doit se présenter lui-même pour recevoir la somme qui lui est adressée, et justifier de son identité par la production de la lettre d'envoi et de toute autre pièce indiquée par les règlements.

La mesure prise par le conseil des Postes est déjà un pas fait dans la voie du progrès. L'administration ne négligera aucun moyen de faciliter le paiement des mandats, tout en ne perdant pas de vue les précautions nécessaires pour en assurer la régularité. (Moniteur).

On nous prie de reproduire la note suivante :

« Le Maire de Lille fait savoir que deux primes, l'une de 1,000 fr. et l'autre de 500 fr., seront décernées aux propriétaires de charnues qui fonctionneront le mieux pendant la durée du concours international de Lille. »

« Pour cette spécialité du labourage à vapeur, les constructeurs ou propriétaires des diverses régions de la France et de tous les pays étrangers, sont admis à concourir. »

« Les déclarations devront être adressées à la mairie de Lille, avant le 1^{er} mai, terme de rigueur. »

Par arrêté du 14 avril 1863, S. M. le roi des Belges a nommé M. le docteur Louis Sioen consul de Belgique à Tourcoing, avec juridiction sur Roubaix.

La deuxième session des Conseils municipaux du département du Nord s'ouvrira du 5 au 10 mai prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, 21 avril 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez annoncé dans votre numéro du 17 courant que plusieurs jeunes gens de Roubaix se sont inscrits pour faire partie de la cavalcade de Lille.

Permettez-moi de vous assurer qu'on vous a mal renseigné et que les journaux de Lille ont eux-mêmes avancé ce fait avant d'en avoir la preuve.

Malgré les relations de bon voisinage qu'il ne faut pas perdre de vue, nos jeunes gens auraient tort selon moi, de ne pas consacrer exclusivement à leur ville natale leur temps et leurs soins.

J'ai, pour ma part, la certitude que lors des fêtes qui auront lieu au mois d'août, ils réaliseront de zèle pour soutenir la haute réputation qu'ils se sont acquise par l'admirable organisation de leurs cavalcades.

Je n'affirmerais pas que les conditions posées par la ville de Lille, et qui sont, dit-on, de nature à entraîner de grands frais aient pu seul éloigner les amateurs, je me borne à constater qu'il n'y a pas eu un seul nom roubaissien inscrit sur les listes. Qu'il me soit aussi permis de parler ici de la réunion préparatoire qui vient d'avoir lieu à la mairie de Roubaix et à laquelle quelques jeunes gens seulement ont pris part.

Je sais qu'il s'est agi des dispositions à prendre pour organiser un carrousel; aucune résolution définitive n'a été arrêtée et l'on se propose d'adresser prochainement une nouvelle convocation aux jeunes gens de notre ville.

Pourquoi se bornerait-on à donner un carrousel? — On ferait bien de songer à quelque chose de plus complet.

Rien n'empêcherait d'offrir aux nombreux amateurs un carrousel dans lequel figureraient en costume, les cavaliers ayant pris part à une cavalcade. — Cette cavalcade aurait d'excellents résultats. Elle ferait faire des dépenses considérables en tous genres, dont le commerce de détail se ressentirait; la présence dans notre ville d'un grand nombre d'étrangers augmenterait encore les recettes de l'octroi et les pauvres, qu'on ne saurait oublier, auraient leur part de cette fête.

J'ai l'espoir que la subvention accordée par notre administration permettra de réaliser cette partie importante du programme et que le succès le plus complet viendra récompenser l'initiative prise pour assurer l'éclat de cette fête qui rencontrera dans notre ville les plus vives sympathies.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer, etc. Un abonné.

Lundi dernier, une députation du Corps des pompiers de Roubaix, s'est rendue chez M. Auguste Grimonprez, capitaine commandant, pour le complimenter à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de son entrée dans ce corps et lui offrir un magnifique sabre d'honneur en témoignage de l'affection et du respect qu'il a su mériter par ses longs services et par son honorable caractère. Sur la poignée du sabre est gravée cette inscription: *Les officiers et sous-officiers du Corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, à leur commandant Auguste Grimonprez, 20 avril 1831 — 20 avril 1863.* M. Barbotin, capitaine en second, en présentant cette ar-

me à son digne chef, s'est rendu l'interprète des sentiments de tous ces camarades qui n'oublieront jamais tout ce que le Corps doit à M. Grimonprez pour la bonne organisation, l'ordre et la discipline qu'il leur a enseignés sur les exemples de dévouement qu'il ne cesse de donner. Le brave commandant, vivement touché de cet hommage inattendu, a répondu par quelques mots que son émotion l'a forcé d'abréger, mais qui pénétraient du cœur.

La réouverture du cours de Langue Anglaise est fixée au 5 Mai prochain. Comme l'année dernière, ce cours aura lieu dans une des salles de l'école mutuelle, les Mardi et Jeudi de chaque semaine, de huit à neuf heures du soir.

Les personnes qui désirent suivre le cours peuvent s'inscrire, dès aujourd'hui, au bureau du Journal.

Le prix de la souscription est de 20 fr. pour les quatre mois.

On annonce pour jeudi soir une représentation extraordinaire, au Cirque Loyal. L'administration vient d'engager pour quelques représentations seulement les trois frères Nicolle, premiers clowns gymnastiques des Cirques Napoléon et de l'Impératrice.

Malgré les frais nécessités par l'engagement des trois célèbres clowns, le prix des places ne sera pas augmenté. M. Fillis, écuyer anglais, débutera aussi jeudi soir.

PERCEPTION DE ROUBAIX.

MM. les contribuables qui n'ont encore rien payé sur leurs contributions de 1863, sont prévenus de l'arrivée prochaine du posteur de contraintes chargé d'exercer des poursuites contre les retardataires. 3706

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 19 avril 1863.
Sommes versées par 408 déposants, dont 20 nouveaux. . . fr. 12,887
48 demandes en remboursement. . . 7,852 62
Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Requiart-Dessalot et Alfred Motte, directeurs.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. — le 20 le 21 hausse baisse
3 % ancien. . . 60.30 60.30
4 1/2 au compt. 96.90 96.50

CIRQUE LOYAL.

THÉODORE LOYAL. — ÉQUITATION. — HAUTE-ÉCOLE.

Le cirque Loyal poursuit le cours de ses représentations avec succès. Tout le personnel est à peu près connu maintenant; on doit dire que ce personnel est convenable: chaque artiste, à des degrés de force différents, a sa spécialité, il y a variété.

À la représentation de dimanche dernier, nous avons particulièrement remarqué, comme voltige. M^{lle} Eugénie, Irma et Hortense Loyal, et dans un autre genre M^{lle} Adèle Loyal et M^{lle} Léopoldine Deck. M^{lle} Ch. Gautier, Justin Loyal, ont un aplomb qui ne se dément jamais. M^{lle} Gomer, Bazola, les clowns Gauthier, Woodward, Ston, Lupino sont toujours fort amusants.

En dehors de l'équitation on doit citer le *mirliton* de M. Fillis et les exercices des frères Deck.

Quant à M. Théodore Loyal, il faut le revoir souvent dans son exercice vraiment extraordinaire; la première fois on éprouve un sentiment de crainte qu'on a peine à vaincre, la seconde on a moins peur, et la troisième on est à peu près rassuré tant ce jeune artiste paraît sûr de son fait. Dimanche dernier il n'a pas montré un seul instant d'hésitation, et le public, on

piraient à une sphère plus large et frissonnaient d'effroi dans le cercle de fer où elles étaient emprisonnées. Si elle eût été une organisation vulgaire, trouvant du plaisir dans le bien-être, la toilette, la domination domestique et les jouissances de la fortune, elle aurait été moins malheureuse. Et non-seulement elle se sentait malheureuse, mais encore elle s'en faisait d'amers reproches.

« Oh ! s'écriait-elle parfois en fondant en larmes, ce n'est pas de cette façon que j'ai promis à la défunte chérie de me conduire avec son fils — pas avec cette froideur et cette indifférence qui ne me rendent pour lui qu'un automate soigneux et attentif, mais point du tout un être lui tenant lieu du cœur maternel ! » — Puis, dans d'autres moments, elle se disait : « Je lui sacrifie toute mon existence, et c'est plus que n'a fait sa mère, qui a eu une belle jeunesse pleine de bonheur et d'amour et qui pouvait aimer en lui une relique d'un passé heureux, relique lamentable, il est vrai, mais sanctifiée par le souvenir. »

M^{lle} d'Auvers ne venait à Vaux que rarement et pour peu de jours, parce qu'elle ne se séparait pas volontiers de sa fille et qu'elle ne pouvait se décider à l'amener, à cause de l'état d'Edmond. Elle était justement présente lorsque Berthe reçut une lettre de Cyrille, le jour du second anniversaire de son départ de Paris. Elle vit les traits de sa belle-sœur se contracter et se couvrir d'une pâleur cadavéreuse; elle entendit ses dents claquer; elle remarqua ce mouvement particulier des mains qui se produit toujours quand le cœur souffre de convulsions.

« Qu'as-tu, ma chère Berthe ? demanda-t-elle avec intérêt. »

« Attends ! » répondit Berthe, les lèvres sèches et l'œil fixe, et elle passa dans son cabinet. Cinq minutes après, elle revint avec la même contenance forcée et donna une lettre à sa belle-sœur en lui disant :

« Lis ! »
M^{lle} d'Auvers trembla en n'y trouvant que ces mots : « L'année est écoulée. M'aimes-tu encore et veux-tu être à moi. Berthe ? »

Le papier lui glissa de la main. Berthe le saisit, le serra sur son cœur, et lui présentant une autre lettre :

« Lis également ma réponse ! » dit-elle.

M^{lle} d'Auvers lut avec une sorte d'effroi les deux seuls mots écrits sur cette grande feuille :

« Cyrille !... Non. — Lis encore cela, » ajouta Berthe en lui remettant une enveloppe où elle avait écrit l'adresse de Cyrille, et dans laquelle elle enferma sa réponse quand M^{lle} d'Auvers la lui rendit.

« Voilà ! reprit Berthe en considérant sa belle-sœur avec assurance. A présent tu sais tout. Pas un mot en ce moment, pas une question ! Silence..... ô silence ! »

Ce disant elle se glissa hors de la pièce comme un esprit, laissant M^{lle} d'Auvers stupéfaite et navrée comme chacun l'est en présence d'une grande douleur muette. Berthe ne se montra plus de la journée, et le lendemain elle reparut avec son extérieur habituel, comme s'il ne lui était rien arrivé. Cet empire inouï sur soi-même, si miraculeux aux yeux de M^{lle} d'Auvers, lui aurait presque fait révoquer en doute la scène de la veille, si elle n'en avait pas été si vivement impressionnée

elle-même. Il lui révéla de quelles luttes intérieures Berthe avait déjà dû sortir victorieuse. Aussi lui dit-elle avec admiration, en prenant congé d'elle :

« Des créatures comme toi ne peuvent manquer d'être agréables à Dieu. — Il faut qu'il les rende fortes ! » répondit Berthe.

XI.

Cette fois il n'arriva point de réplique de Cyrille accordant à Berthe un nouveau délai d'un an pour réfléchir. Sans se l'avouer, elle avait bien un peu compté sur cette réplique. Autrement d'où lui viendrait cette anxiété quand on lui apportait une lettre ? d'où l'indifférence avec laquelle elle l'ouvrait ? d'où ces pensées : « Cela vaut mieux ou bien ? » « Tout est fini ! » qui sillonnaient quelquefois comme des éclairs les nuages de son âme ? « Oui, se dit-elle enfin, c'est maintenant une affaire décidée ! Il a renoncé à moi. Dieu en soit loué ! car je n'aurais plus eu le courage de dire encore non. C'en est fait de mes forces, et je rends grâce à Dieu de m'avoir épargné la tentation. »

Les jours de Berthe s'écoulaient tristement dans leur monotonie ordinaire, à laquelle nul événement ne venait faire diversion. Au reste, sa santé n'en souffrait pas, ni son caractère non plus; seulement elle perdit en ces quelques années toute la fraîcheur de la jeunesse, et quelques fils d'argent, précoces avant-coureurs de l'autome, brillaient déjà dans sa chevelure; le chagrin n'altérait que ses traits et épargnait ses organes.

« Si je n'étais fermement convaincue, se disait-elle à ses heures de résignation, que le mauvais sang de notre folie et de

nos péchés s'écoule par les blessures de notre cœur, la vie me serait intolérable. »

Mais elle avait d'autres moments où la résignation ne suffisait pas et où elle suppliait Dieu de changer son sort.

Le troisième anniversaire fut fidèlement marqué par une lettre de Cyrille. Les sens de Berthe se troublèrent quand elle reconnut son écriture et surtout lorsqu'elle lut :

« La vie s'use, Berthe, mais l'amour ne s'use pas. Pas chez moi, au moins. Toute l'année, je l'ai laissée libre entière, sans même l'imposer les chaînes de mon espoir. Peut-être ne m'aimes-tu plus, car je ne sais rien de toi, rien, hormis que tu es mon amour éternel. Mais si tu es toujours les mêmes sentiments pour moi, mets un terme à ton sacrifice, à mon épreuve, à notre torture. Donne-moi ta main. Mon amour pour toi est si grand qu'il te fera oublier tout ce qui pourrait attrister ton avenir. Conflé-toi à cet amour. »

A cette nouvelle preuve de fidélité inébranlable, Berthe se sentit foudroyée plutôt que ravie. Une couple de fois, elle prit la plume et écrivit, mais toute troublée. Cette lettre le ferait accourir, dit-elle; et elle la déchira. « Celle-ci le ferait attendre, plein d'espoir, encore une année ; et elle la déchira également. Je vais réfléchir huit jours ; peut-être Dieu m'enverra-t-il une inspiration. »

Mais, dès le troisième jour, elle reçut une lettre qui lui glaça le sang dans les veines, une lettre cachetée de noir et d'une écriture inconnue. — « Il est mort ! » dit-elle avec cette résignation qui naît de la conscience que la mort de l'un entraîne celle de l'autre. Comme si elle n'attendait

pour mourir que la confirmation de la perte de Cyrille, elle rompit résolument le cachet. La lettre était de la comtesse de Trémicourt.

M^{lle} LA COMTESSE HARN-HARN.

PLACE DE LA LIBERTÉ.

Grande loge construite en planches, éclairée au gaz, et parfaitement décorée. TRAVAIL EXTRAORDINAIRE et grandes évolutions militaires exécutées par 74 ARTISTES A QUATRE PATTES.

Tous les jours deux représentations. La première à 5 heures. — La seconde à 7 1/2 heures.

Prix des places : Premières, 1 fr. ; secondes, 50 c. ; troisièmes, 25 c.

POMMES DE TERRE FRITES.

L'établissement renommé de la V^e FRITZ, est situé place St. Martin. On peut se procurer, et l'on porte en ville sur commande :

Gaufres Hollandaises, Parisiennes et Bruxelles.

Belignets de Paris.

Place St.-Martin.

GRAND SALON DES VARIÉTÉS. Loge n^o 1 éclairée par 100 becs de gaz.

M. PHILIPPE, Physicien-Prestitigitateur, dont la réputation s'étend chaque jour, donnera le Dimanche 12 mars la première grande séance.

Prix des places : Premières, 1 fr. ; secondes, 50 c. ; troisièmes, 25 c.